

OBJET / GAIA

**Régularisation  
acquisition  
terrains avenue  
du Professeur  
Grancher et  
intégration dans  
le domaine  
public.**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
4 juillet 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Lilian Hirigoyen à M. Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Corinne Othatcegy est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, rappelle au Conseil municipal que la commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, avec l'accord des riverains concernés :

- élargissement de l'avenue du Professeur GRANCHER pour aménager un trottoir

Il expose cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la commune des terrains ayant servi à ces opérations n'ont pas été dressés. Il propose au Conseil municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a quelques années, par l'acquisition des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations, et leur transfert dans le domaine public :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom du chemin ou de la voie
AT n°1	1 391 m <sup>2</sup>	SARL URSUYA représentée par Mme OILLARBURU Anne- Marie	Euro symbolique	Avenue du Professeur GRANCHER

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations, et leur transfert dans le domaine public et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza